



A Issy-les-Moulineaux, le 16 septembre 2014

Jan Corinne
Secrétaire départementale du SNUDI FO

Objet : *Formation des PES concours 2014 titulaires d'un M2*

A Monsieur Wuillamier, Directeur Académique
des services de l'Education nationale des Hauts-de-Seine,

Monsieur le Directeur académique,

Des Professeurs des écoles stagiaires reçus au concours 2014 titulaires d'un Master 2 ont expliqué qu'ils ne bénéficiaient pas depuis la rentrée d'une formation en ESPE.

Ils ne sont pas non plus dans la classe d'un maître formateur ni avec un maître d'accueil mais restent tous les jours dans la classe de l'école où ils ont été affectés à mi-temps et cela depuis la rentrée.

Or la circulaire 2014-080 du 17 juin 2014, dans sa partie **IV 2 b** sur les lauréats déjà titulaires d'un master 2, indique : « *Ils seront affectés à mi-temps en école ou en établissement en fonction de l'ORS du corps considéré et **bénéficieront d'une formation adaptée à leurs besoins, en fonction des préconisations de la commission académique.*** »

Il semble également que cela ne corresponde pas aux informations que vous aviez communiquées aux représentants syndicaux au CTS du mois de juin 2014.

Vous comprendrez que le dispositif actuel pose plusieurs problèmes :

- Les enseignants titulaires se trouvent de fait dans la position de maîtres d'accueil sans en percevoir les indemnités,
- Les stagiaires sont explicitement désignés aux parents comme des enseignants en formation, ce qui peut provoquer quelques réactions négatives à leur égard,
- Les termes de la circulaire ne sont pas respectés,

S'agit-il là de mesures préconisées par la commission académique ?

Le SNUDI FO 92 demande que le dispositif soit conforme à la circulaire et qu'au moins les stagiaires n'assurent pas un plein temps dans les classes en responsabilité ou en accompagnement.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, M le Directeur, en ma parfaite considération.

Pour le SNUDI FO 92, C.Jan